

Qualité et vulnérabilité des eaux de baignade

La réalisation des profils de vulnérabilité des eaux de baignade est une obligation réglementaire imposée par la Directive n°2006/7/CE. Sous la responsabilité des collectivités, les profils doivent répondre aux 3 objectifs suivants :

Saint-Georges de la Rivière

Plage Face RD 132

Comprendre

Identifier et hiérarchiser "les sources de pollution susceptibles d'avoir un impact sur la qualité des eaux de baignade et d'affecter la santé des baigneurs".

Agir

Définir les "mesures de gestion à mettre en œuvre pour assurer la protection sanitaire de la population et définir des actions visant à supprimer ces sources de pollutions".

Prévenir

Prévenir les risques sanitaires, alerter la population et améliorer la qualité des eaux de baignade pour atteindre une "qualité suffisante" en 2015 (Directive 2006/7/CE).

Identification des sources potentielles de pollution



Fond de carte : ORTHO50-2007, Département de la Manche.

Caractéristiques de la zone de baignade



LÉGENDE



SOURCES POTENTIELLES DE POLLUTION

1 Numéro d'identification



Actions et mesures de gestion

→ Actions curatives

- 2 4 Améliorer la performance du système d'assainissement (limiter les intrusions d'eaux claires parasites, sécurisation d'ouvrage, etc.)
- 1 3 Poursuivre la mise en conformité : - des branchements aux réseaux eaux usées et aux réseaux eaux pluviales - des installations d'Assainissement Non Collectif
- 5 6

- 1 3 Poursuivre la mise en conformité des installations d'élevages agricoles à la réglementation en vigueur
- 1 3 Limiter l'accès du bétail dans le lit des cours d'eau
- 4

- 7 Réglementer la circulation des chevaux sur la plage et prévoir des dispositions destinées à réduire les apports de matière fécale

→ Actions préventives

- 2 4 Entretien régulièrement les installations d'assainissement (réseau, poste, etc.)
- 1 Caractériser la qualité microbiologique du ruisseau des Douits par temps sec et par temps de pluie.
- 5 6

Recommandations

Eviter la baignade ou les jeux dans les écoulements des cours d'eau et émissaires pluviaux sur le littoral, notamment après des épisodes pluvieux.

Informations

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

À la mairie
6 Le Bourg
50 270 SAINT-GEORGES-DE-LA-RIVIERE
Tél : 02.33.04.62.00

Sur internet

- manche.fr
- www.environnement-sante-manche.org
- www.ars.basse-normandie.sante.fr

Création - Conception : SMBCG / CG50 / ARS de Basse-Normandie

